SACD Scam*

M. Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 14 novembre 2012,

Monsieur le Premier Ministre,

Parmi les annonces que vous avez récemment faites pour renforcer la compétitivité de la France, la refonte des taux de TVA semble constituer une priorité forte.

Avant que des propositions législatives ne soient examinées au Parlement pour donner une traduction concrète à ces modifications fiscales, nous tenions à attirer votre attention sur les conséquences extrêmement dommageables que le relèvement envisagé à 10% du taux de TVA de 7% actuellement appliqué sur les droits d'auteurs pourrait avoir pour les créateurs.

En effet, ce relèvement se traduirait notamment par un nouveau renchérissement pour les entrepreneurs de spectacles (et singulièrement les nombreuses structures non assujetties, qui ne peuvent donc pas récupérer la TVA qu'elles règlent) des coûts de création et de production des spectacles, en particulier au titre des contrats de commande à l'écriture). Il viendrait d'ailleurs s'ajouter à celui déjà opéré au 1er janvier 2012, lorsque la TVA applicable en la matière a été portée de 5,5% à 7%. En quelques mois, on assisterait donc à un doublement de la TVA applicable aux droits d'auteur.

Cette mesure pourrait générer un surcoût pour les entrepreneurs de spectacles et, d'une manière générale, pour ceux qui financent la création, ainsi incités soit à moins commander d'œuvres et de spectacles, soit à augmenter leurs offres tarifaires auprès du public.

Mais, plus certainement, elle aurait aussi pour conséquence notoire de conduire à une diminution des revenus des auteurs et à une perte de leur pouvoir d'achat, tant il est probable que les entrepreneurs intègrent cette hausse sans augmenter dans leurs budgets l'enveloppe TTC allouée aux droits d'auteurs, ce qui reviendrait à diminuer la rémunération HT des auteurs.

Dans cette hypothèse, la hausse de la TVA provoquerait une perte de rémunération supérieure à 4% pour des auteurs, dont une très forte majorité subit déjà de plein fouet la crise économique.

Nous ne pensons pas que la volonté actuelle exprimée par le Président de la République et le Gouvernement que vous dirigez de donner un nouvel élan à l'exception culturelle à l'ère numérique ait vocation à s'accompagner d'une dégradation notable et d'une fragilisation accrue de la rémunération des créateurs.

Nous ne pensons pas non plus qu'il est juste que les ressources des auteurs soient finalement impactées par ce pacte de compétitivité, qui a pourtant exclu explicitement toute mesure relatives aux revenus. Les droits d'auteur sont des revenus. Rien ne justifie que les créateurs se retrouvent ainsi soumis à une mesure dont les effets sont identiques à une hausse de la CSG.

Aussi, nous espérons vivement que les arbitrages que vous serez amené à rendre prochainement écarteront cette hypothèse d'une remontée de TVA pour les droits d'auteurs, néfaste et préjudiciable pour les créateurs.

Comptant sur votre souci de soutenir les auteurs, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre très haute considération.

Pascal Rogard
Directeur général de la SACD

Hervé Rony
Directeur général de la SCAM